

DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

(temps complet)

L'objectif du dispositif « Plus de maîtres que de classes » est défini par la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012 :

« L'affectation d'un maître supplémentaire se fait dans une école ou un nombre limité d'écoles relevant d'un ou plusieurs groupes scolaires d'un même secteur de collège (...) Il s'agit, grâce à des situations pédagogiques diverses et adaptées, de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves, de les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux, indispensables à une scolarité réussie et donc de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

L'enseignant surnuméraire intervient dans le cadre d'un « projet rédigé par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur d'école, validé par l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription. Ce projet est inscrit dans le projet d'école comme une réponse à la difficulté scolaire. »

L'enseignant surnuméraire est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Le poste est rattaché administrativement à une école.

- Circonscription de Champagnole : Morez Sur Le Puits élémentaire, Champagnole J.Ferry élémentaire.
- Circonscription de Dole Nord : Dole George Sand élémentaire, Dole Les Sorbiers élémentaire et Dole Pointelin primaire, Dammartin primaire.
- Circonscription de Lons Nord : Sellières primaire et Chaussin élémentaire
- Circonscription de Lons Sud : Lons-le-Saunier Mouillères élémentaire, Lons le Saunier Rollet primaire, Lons le Saunier Prévert élémentaire.
- Circonscription de Saint-Claude : Saint-Claude Avignonnets primaire, Saint Claude Faubourg élémentaire, Moirans élémentaire.

Missions

- Contribuer, avec l'équipe pédagogique, à l'élaboration et la mise en œuvre du volet « Plus de maîtres que de classes » des projets d'école ou du projet de réseau d'éducation prioritaire afin de répondre aux difficultés des élèves et prévenir le redoublement.
- Selon les modalités retenues dans le cadre du dispositif, enseigner à des groupes d'élèves qui éprouvent des difficultés dans les compétences 1 et 3 du socle commun : maîtrise de la langue française, principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique : co-conduite de classe, co-intervention, prise en charge de groupes de besoins, échanges de service notamment.
- Contribuer à la prévention des difficultés dans les classes pré-élémentaires, particulièrement dans le domaine du langage.
- Veiller à la cohérence de l'action engagée avec les aides apportées aux élèves : activités pédagogiques complémentaires, projets personnalisés de réussite éducative, stages de remise à niveau, aides spécialisées du RASED.
- Prendre part à la continuité pédagogique et éducative de la maternelle au collège, en accordant une attention particulière à l'articulation GS – CP et CM2 – 6^{ème}.
- Contribuer à l'évaluation des effets du dispositif sur les résultats scolaires des élèves.
- Participer à la révision du volet « Plus de maîtres que de classes » des projets d'école ou du projet de réseau d'éducation prioritaire.

Connaissances et capacités demandées

- Connaissances didactiques et pédagogiques dans les domaines fondamentaux.
- Capacité à analyser les principales difficultés scolaires et y répondre, en assurant la conception et la mise en œuvre de situations d'apprentissage diversifiées et différenciées.
- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet partagé.
- Capacité d'adaptation à des contextes variés.